

L'article R.123-2 du Code de l'Urbanisme précise que le rapport de présentation « évalue les incidences des orientations du PLU sur l'environnement et expose la manière dont le PLU prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur ».

Les orientations générales du Plan Local d'Urbanisme sont définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui les présente selon cinq axes principaux :

- Maintenir la mixité sociale. et répondre aux besoins des jeunes dans le domaine du logement
- Une évolution urbaine maîtrisée.
- Développer le potentiel scientifique et économique aux échelles communale et intercommunale.
- Mieux se déplacer en ville.
- Des services urbains accessibles à tous.

Dans ce cadre, et à travers les tableaux qui suivent, chacune des orientations du PADD a fait l'objet d'une évaluation de ses impacts. Les mesures envisagées pour éviter, réduire et, dans la mesure du possible, compenser les incidences négatives est également présentée.

L'impact du PADD est évalué au regard de la situation actuelle et des tendances actuelles issues du diagnostic et des effets attendus.

Maintenir la mixité sociale et répondre aux besoins des jeunes dans le domaine du logement,

Situation actuelle

- Une diversité sociale et démographique existante mais un marché de l'immobilier tendu.
- La majorité de jeunes ménages souhaitant rester dans la ville ne trouvent pas à se loger.
- Une diminution de la taille des ménages et une aspiration à vivre dans un logement plus grand.
- Une demande forte de logements sociaux vis-à-vis d'une offre très faible.

Orientations retenues dans le PADD

- Affirmer la mixité sociale et satisfaire de nouveaux besoins.
- Préserver l'image des quartiers.

Effets attendus

Un maintien de l'équilibre actuel entre l'habitat locatif, social, privé et l'accession à la propriété en construisant des logements accessibles à tous.

Affirmer la mixité sociale et satisfaire de nouveaux besoins

<i>Effets attendus</i>	<i>Incidences positives</i>	<i>Incidences négatives</i>	<i>Mesures envisagées</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Un maintien de la mixité sociale, facteur de sécurité et de justice. - Une amélioration et un renouvellement de l'habitat. - La construction de nouveaux logements. - La mise en place d'une dynamique de renouvellement urbain. - Maintien des familles Palaisiennes sur la ville. 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un parcours résidentiel et une accession à la propriété en particulier de familles avec de jeunes enfants. - Une diversification de la population par la nature des logements proposés. - Une détente du marché immobilier. - La résorption de l'habitat insalubre. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un risque d'augmentation du prix du foncier dans certains secteurs. - Un risque d'imperméabilisation des sols 	<ul style="list-style-type: none"> - Une construction de logements intermédiaires ainsi que de logements locatifs privés et sociaux selon deux règles pour assurer la mixité sociale surtout lors de nouvelles constructions. Un principe de construction basé sur une règle de trois tiers : 30% logements sociaux, 30% logements intermédiaires et 30% logements en accès libre. Parallèlement, la forme urbaine est diversifiée : maisons individuelles, maisons de ville, et petits collectifs. L'augmentation du parc des logements sociaux au centre ville va de pair avec le changement du statut des logements communaux. - Une constructibilité maîtrisée de manière à tenir compte de la demande des familles, à assurer un bon fonctionnement des nombreux équipements municipaux et à préserver les espaces non bâtis sur les parcelles. - Les zones proches de transport en commun UE voient les droits à construire légèrement augmenté pour favoriser le maintien de commerce - Une intégration des nouveaux logements dans les quartiers en respectant l'existant par l'intermédiaire des mesures réglementaires dans la zone UH et UHp. - Un renouvellement urbain sur certains secteurs de la ville et plus spécifiquement dans la zone UB. - Mesures réglementaires permettant de régler le débit de fuite en faveur de la retenue de l'eau à la parcelle.

Préserver l'image des quartiers

<i>Effets attendus</i>	<i>Incidences positives</i>	<i>Incidences négatives</i>	<i>Mesures envisagées</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Une préservation de l'image des quartiers de la ville. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une préservation de la mixité sociale existante. - Valorisation du patrimoine existant : patrimoine vert et bâtiments distingués. 		<ul style="list-style-type: none"> - Un règlement clair, adapté à la réalité qui permettra de répondre aux besoins sans changer profondément le caractère des quartiers. - Protection des bâtiments distingués. - Protection de la rue de Paris comme ensemble bâti cohérent. - Préservation du boisement sur les parcelles par l'abaissement du coefficient d'emprise au sol (CES) - Préservation des grandes parcelles boisées sur le coteau par l'application de la règles des minima parcellaires pour des raisons de protection des paysages zone UHp - Maintien des caractéristiques urbaines du centre ville UA par l'application de minima parcellaire respectivement de 150m² et de 400m².

Une évolution urbaine maîtrisée

Situation actuelle

- Existence d'un patrimoine urbain et paysager, d'une activité commerciale du centre-ville et en même temps d'une forte identité des quartiers.
- Un cadre de vie alliant qualité et diversité.
- Un constat de ville avec des espaces publics rares, coupée partiellement par les infrastructures, tandis que d'autres secteurs restent inachevés.
- Des atouts environnementaux et paysagers importants pour Palaiseau : couronne paysagère des coteaux, les rives de l'Yvette, les ressources forestières et agricoles, l'hydraulique du Plateau, ...
- Des risques naturels concernant les inondations dans la vallée de l'Yvette ainsi que les mouvements de terrain.

Orientations retenues dans le PADD

-
- Préserver le cadre de vie et protéger le patrimoine.
- Finaliser la ville.
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine vert.
- Protéger les habitants des risques naturels, réduire les nuisances et la pollution.
- Maîtriser les ressources, l'énergie, l'eau.

Effets attendus

- La valorisation du patrimoine vert : rigoles, espaces boisées et Forêt Domaniale.
- La valorisation du patrimoine bâti : la Ferme des Granges...
- Un maillage d'équipements publics dans le tissu urbain.
- Un renforcement des atouts de Palaiseau.
- Une finalisation des quartiers sur ses franges urbaines tout en envisageant la réparation des coupures existantes.

Préserver le cadre de vie et protéger le patrimoine

<i>Effets attendus</i>	<i>Incidences positives</i>	<i>Incidences négatives</i>	<i>Mesures envisagées</i>
<ul style="list-style-type: none"> - La préservation de la qualité patrimoniale des quartiers. - La mise en valeur du patrimoine de la ville, rural ou urbain, végétal ou minéral. - La préservation de l'image des quartiers. - Valorisation du patrimoine historique et culturel existant (centre ville et rigoles du plateau). 	<ul style="list-style-type: none"> - Une reconnaissance de la valeur patrimoniale de certains éléments bâtis ou naturels. - Une utilisation économe de l'espace. - Une protection des coteaux boisés. - Une préservation du caractère du centre-ville de Palaiseau. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une limitation des possibilités de renouvellement urbain. - Le classement des espaces boisés peut être contraignant pour les propriétaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une réglementation adaptée pour le centre-ville existant. - La protection des bâtiments représentatifs du caractère architectural de Palaiseau en raison de leur intérêt historique ou culturel. L'inscription du centre ancien dans le périmètre des ensembles bâtis cohérents. - Une réactualisation de prescriptions sur l'ensemble des quartiers résidentiels de la ville. - Des mesures réglementaires de protection du patrimoine vert (zones classées N, NL, EBC, espace vert à valoriser, bande verte, classement des cœurs verts des îlots au centre-ville). - Réalisation prochaine d'un inventaire du patrimoine vert.

Finaliser la ville

<i>Effets attendus</i>	<i>Incidences positives</i>	<i>Incidences négatives</i>	<i>Mesures envisagées</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux besoins de logements. - Répondre aux besoins en terme d'équipements. - Satisfaire aux exigences de la mixité sociale. - Mailler et désenclaver les quartiers. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une contribution à l'attractivité de certains quartiers de la ville. - Réponse à la demande de logements selon des typologies et des formes urbaines variées. - Meilleure gestion des flux de voitures. - Mise en œuvre de la gestion environnementale par l'intermédiaire de l'approche environnementale de l'urbanisme AEU. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un risque d'augmentation du prix du foncier par rapport au prix actuel. - Une consommation de surfaces foncières, de ressources minérales et une consommation énergétique lors de l'urbanisation de nouveaux quartiers. - Nouvelle charge pour les réseaux communaux et intercommunaux. - Accroissement du nombre de véhicules. 	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise publique des opérations d'aménagement. - Le principe de localisation des zones de développement dans l'aire de desserte des transports collectifs (zone UE, secteur QEX, QOX). - La constitution d'une véritable « ceinture de ville » lors de l'aménagement du quartier du Lycée : préservation et valorisation des espaces verts du Plateau et, dans la continuité des quartiers existants, réalisation d'équipements complémentaires et implantation limitée de nouveaux logements. - Une maîtrise publique des projets de logements afin de préserver l'équilibre entre les différents types d'habitat et de garantir la mixité sociale. - Transformation de la vocation exclusivement routière des avenues Stalingrad, des Alliés et du 8 mai 1945 en usage mixte afin d'en faire de véritables avenues. - Un renouvellement du bâti et un maintien d'équilibre entre habitat collectif et individuel pour les quartiers le nécessitant. - Une valorisation des secteurs desservis par les infrastructures de transport (aménagement du site de la SFIM-SAGEM, ...). - Utilisation possible des techniques alternatives et autonomes d'assainissement. - Hiérarchisation et gestion du trafic par l'intermédiaire d'un meilleur maillage.

Protéger et mettre en valeur le patrimoine vert

<i>Effets attendus</i>	<i>Incidences positives</i>	<i>Incidences négatives</i>	<i>Mesures envisagées</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Un patrimoine préservé, valorisé et étendu. - Prendre en compte la trame verte existante comme autant d'atouts pour les quartiers du Plateau. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un développement des véritables espaces naturels sur le Plateau accessibles aux usagers. - Un aménagement respectueux de la nature dans un cadre naturel préservé. - Valorisation du patrimoine naturel. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une réduction de la constructibilité des parcelles selon secteur et selon zone. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un aménagement futur du Plateau qui intégrera une extension des espaces verts et boisés de la Forêt Domaniale. - La préservation durable des espaces agricoles par la création d'un pourtour boisé qui empêchera le mitage du plateau et qui arrêtera définitivement l'urbanisation par la plantation des espaces verts boisés. - Des itinéraires et des aménagements récréatifs de sport et des loisirs ouverts à tous qui compléteront les espaces verts de Palaiseau. - Un aménagement des berges de l'Yvette. - Des mesures réglementaires de protection du patrimoine vert (zones classées N, NH, NL, EBC, classement des cœurs verts des îlots au centre-ville, une mise en valeur des espaces boisés comme la Forêt Domaniale, classement en Espace Vert à Valoriser des espaces verts du secteur Est de Polytechnique). - Application d'une marge de reculement de 10 m le long des berges de l'Yvette et de la rigole existante sur le Plateau. - Protection du couloir vert de l'autoroute A 10 par l'application du règlement Espace Boisé Classé.

Protéger les habitants des risques naturels, réduire les nuisances et la pollution

<i>Effets attendus</i>	<i>Incidences positives</i>	<i>Incidences négatives</i>	<i>Mesures envisagées</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Une diminution générale des risques. - Une limitation des nuisances et de la pollution. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une prise en compte des préoccupations de protection de la population par rapport aux risques naturels connus. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une limitation des disponibilités foncières et des possibilités de construire. - Obligation pour les propriétaires privés de limiter le rejet d'eau pluviale. - Obligation d'une mise aux normes des branchements aux réseaux d'eau pluviale et de l'eau usée. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'intégration du PPRI de l'Yvette dans le PLU dès son approbation par les services de l'État. - La prise en compte dans le règlement des effets notables des mouvements de sol. - La limitation du débit de fuite des eaux pluviales admise dans les réseaux et en encourageant l'aménagement de dispositifs d'infiltration ou de retenue sur le terrain. - Une urbanisation volontairement limitée dans des secteurs à risques naturels élevés dans le sens d'une prévention accrue. - Un Plan Municipal de Lutte contre le Bruit traduit progressivement en actions concrètes. - Une limitation des nuisances pour certains quartiers d'habitat (utilisation de techniques modernes d'isolation phonique, réduction volontaire du trafic de transit). - Une amélioration de la gestion des déchets et de leur recyclage par une mesure réglementaire adaptée aux nouvelles constructions. - Le Plan de Gêne Sonore (PGS) de Orly qui ouvre une possibilité de financement de travaux d'isolation phonique.

Maîtriser les ressources, l'énergie, l'eau

<i>Effets attendus</i>	<i>Incidences positives</i>	<i>Incidences négatives</i>	<i>Mesures envisagées</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Une gestion durable des ressources, de l'énergie et de l'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une meilleure utilisation des ressources naturelles. - Une préservation de la qualité de l'eau. 		<ul style="list-style-type: none"> - La mise en place d'un programme approfondi d'économie d'énergie dans les bâtiments publics (chauffage et éclairage). - Une qualification « Haute Qualité Environnementale » privilégiée en matière de bâtiments et de logements neufs. - Des entreprises et zones d'activités économiques encouragées à prendre en compte les préoccupations environnementales de la ville. - La remise en état du système de gestion hydraulique du Plateau, endommagé par le passé lors de l'aménagement de la liaison rapide. - Des constructions nouvelles qui seront en partie traitées par des techniques alternatives. - Rétention d'eau pluviale à la parcelle pour favoriser l'usage économe de l'eau potable (arrosage , sécurité incendie..) - Un prétraitement des rejets des eaux résiduaires d'origine autre que domestique, en particulier industriel ou artisanal et une autorisation préalable à solliciter auprès de l'autorité compétente quant à leur rejet au réseau public – inscription dans la partie réglementaire du PLU.

Développer le potentiel scientifique et économique aux échelles communale et intercommunale

Situation actuelle

- D'importants atouts en matière d'enseignement et de recherche scientifiques pour Palaiseau et son environnement.
- Une vocation intercommunale dans un cadre régional et européen.

Orientations retenues dans le PADD

- Valoriser le pôle scientifique dans le respect des exigences d'économie de l'espace et de qualité environnementale.
- Intégrer l'École Polytechnique dans le développement de la ville.

Effets attendus

- Un développement qui doit contribuer à l'affirmation de ce pôle d'excellence en s'appuyant en priorité sur le potentiel exceptionnel que constituent les établissements implantés sur le territoire. Valorisation des sites d'activités existants et contribution au développement de véritables synergies entre la recherche publique, la recherche privée et les domaines de l'application.

Valoriser le pôle scientifique dans le respect des exigences d'économie de l'espace et de qualité environnementale

<i>Effets attendus</i>	<i>Incidences positives</i>	<i>Incidences négatives</i>	<i>Mesures envisagées</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Restructurer les zones d'activités existantes. - Conforter la vocation scientifique du Centre d'Envergure Européenne (CEE) et le développement de la CAPS. - Profiter de la dynamique du pôle de compétitivité « Systematic » 	<ul style="list-style-type: none"> - Un accueil d'entreprises à forte valeur ajoutée et à contenu technologique de haut niveau sur le Plateau. - Un accueil d'entreprises liées au pôle de recherche dans les zones d'activités économiques existantes. - La création d'emploi. - Le maintien de pôles d'emplois de proximité. 	<ul style="list-style-type: none"> - La compatibilité entre le développement économique des sites et les quartiers résidentiels environnants. 	<ul style="list-style-type: none"> - La création d'un pôle de recherche scientifique et de haute technologie sur la partie est du Plateau de Saclay. - Un aménagement du Plateau qui devra garantir le respect des normes d'aménagement de Haute Qualité Environnementale et apportera une forte contribution au verdissement harmonieux du Plateau. - Une amélioration de l'accessibilité, de l'environnement social et technologique, une requalification de l'image des zones d'activités économiques existantes.

Intégrer l'École Polytechnique dans le développement de la ville

<i>Effets attendus</i>	<i>Incidences positives</i>	<i>Incidences négatives</i>	<i>Mesures envisagées</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer le site de Polytechnique et les futurs quartiers Est et Ouest à la ville. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un désenclavement du site de Polytechnique par rapport à la ville et une meilleure perception du territoire. - La recherche d'une cohérence d'ensemble. 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficulté d'intégration liée aux spécificités inhérentes au statut particulier de l'École Polytechnique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une ouverture partielle des espaces publics et notamment des voiries destinées à la circulation piétonne et au transport en commun. - Possibilité à terme d'une accessibilité des Palaisiens à certains équipements. - Mutualisation des équipements nouveaux.

Mieux se déplacer en ville

Situation actuelle

- Une accessibilité régionale excellente aussi bien en transports en commun que par voie routière.
- Un éloignement des quartiers nécessitant d'accentuer le rôle des transports en commun dans la vie quotidienne des habitants.
- L'absence d'un réseau de transport en commun local, assurant le rabattement sur les gares du RER.
- Un réseau actuel des cheminements et des circulations douces pour les piétons et les cyclistes présentant un potentiel à mettre en valeur et à développer, tant pour les déplacements quotidiens que pour les loisirs.
- Des problèmes de circulation de transit sur les grands axes de la commune connectés aux grandes infrastructures routières et des nuisances pour les riverains (bruit et pollution).

Orientations retenues dans le PADD

- Développer les transports en commun.
- Favoriser des circulations douces.
- Adapter le réseau routier aux objectifs urbains.
- Améliorer le stationnement.

Effets attendus

- Une circulation plus fluide et plus efficace grâce à une meilleure gestion.
- Une réduction des nuisances, notamment automobiles.
- Meilleure hiérarchisation des flux.

Développer les transports en commun

<i>Effets attendus</i>	<i>Incidences positives</i>	<i>Incidences négatives</i>	<i>Mesures envisagées</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Réponse aux besoins de mobilité qui ne cessent d'augmenter. - Favoriser l'utilisation des transports en commun. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une offre diversifiée de déplacements collectifs. - Un meilleur accès aux transports en commun. - Une réduction du nombre de véhicules légers en circulation. - Une limitation de la pollution automobile (atmosphérique et sonore). 	<ul style="list-style-type: none"> - Réservation et occupation de certaines emprises. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un maillage du réseau de transport en commun dans une logique intercommunale. - L'implantation d'un SPTC Massy – Palaiseau École Polytechnique et à terme St. Quentin en Yvelines. - Maillage possible avec d'autres modes de transport : RER, TGV, SPTC ORLY, etc. - A terme une offre de transport plus adaptable grâce à des initiatives innovantes (transport à la carte, rôle des taxis « résidents », ...). - La possibilité d'un mode de transport spécifique permettant de relier le Plateau et la Vallée en tenant compte du progrès technologique et du caractère d'exception du territoire.

Favoriser des circulations douces

<i>Effets attendus</i>	<i>Incidences positives</i>	<i>Incidences négatives</i>	<i>Mesures envisagées</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter les déplacements alternatifs à l'automobile. - Améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un maillage cohérent de circulations douces sur le territoire communal et au-delà avec les autres communes. - Une réduction du nombre de véhicules en circulation. - Une limitation de la pollution automobile. - Sécurisation des pistes cyclables. 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation possible du nombre d'accidents deux-roues. - Réservation et occupation de certaines emprises. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des projets de pistes cyclables maillées : <ol style="list-style-type: none"> 1. le tour du Plateau de Saclay ; 2. le long du parcours du futur SPTC, Massy – Ecole Polytechnique ; 3. l'aménagement des circuits cyclables du Conseil Général 91 prévus dans le cadre du Schéma Départemental des Circulations Douces ; 4. l'aménagement des départementales RD117 et RD998 par l'intégration des circulations douce et mixte (avec le concours du Conseil Général 91) ; 5. l'élaboration des Schémas intercommunaux et communaux de circulations douces ; 6. l'aménagement d'un parcours le long des berges de l'Yvette. - Mesures réglementaires nécessitant l'intégration de locaux à usage de deux roues dans les constructions neuves.

Adapter le réseau routier aux objectifs urbains

<i>Effets attendus</i>	<i>Incidences positives</i>	<i>Incidences négatives</i>	<u>Mesures envisagées</u>
<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser la circulation au profit du projet de la ville. - Limiter le trafic de transit et le trafic poids lourds. - Hiérarchiser les voiries. - Faciliter le partage de la voirie entre les piétons, les vélos et les véhicules. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un meilleur maillage des voies structurantes de type national et départemental. - Une meilleure liaison entre les quartiers. - Un aménagement des voies de transit permettant de fluidifier le trafic/ - Une requalification des principaux accès à la ville. - Sécurisations des usagers de la route, des piétons et des cyclistes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'augmentation des déplacements automobiles. - Réserve de certaines emprises entraînant un gel du foncier. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une requalification des axes prioritaires en aménageant des espaces piétonniers et cyclistes et en intégrant le traitement paysager de leurs abords (RD 117, avenue de Stalingrad, avenue des Alliés, RD 998, avenue du Gén. de Gaulle, avenue du 8 mai 1945, avenue du Gén. Leclerc). - Un désenclavement de la zone d'activités économiques. - Un aménagement du rond-point Gutenberg ; hiérarchisation du trafic. - L'aménagement de véritables ronds-points à la hauteur de Polytechnique et entre la RD.36 et la RD.128. - La demande de suppression de l'emplacement réservé de l'État pour l'aménagement de l'A.126. - La demande d'aménagement d'une liaison Plateau RD 36 – RD 444 vers Versailles en complétant la liaison rapide existante (barreau A 6 – A 10 – RD 36).

Améliorer le stationnement

<i>Effets attendus</i>	<i>Incidences positives</i>	<i>Incidences négatives</i>	<i>Mesures envisagées</i>
<ul style="list-style-type: none">- Une gestion durable du stationnement à long terme.- Une meilleure accessibilité du centre-ville.- Un usage facilité pour les transports en commun structurants.	<ul style="list-style-type: none">- Une réponse à la demande des habitants et des commerçants.- L'augmentation de l'efficacité des transports en commun.- Une meilleure accessibilité du centre ville, de ses commerces, services, équipements publics et privés.	<ul style="list-style-type: none">- Une offre de stationnement pouvant encourager la circulation automobile locale et de transit (parkings de rabattement).	<ul style="list-style-type: none">- Mise en place d'un véritable plan de stationnement au niveau du centre-ville.- Un renforcement de l'offre de stationnement public autour de la gare de Palaiseau.- Des aménagements ponctuels des parkings de petite taille (parkings de proximité).- Une stratégie de tarification permettant d'assurer une offre satisfaisante.

Des services urbains accessibles à tous

Situation actuelle

- Une répartition inégale des équipements publics et des services urbains sur la ville.
- Une absence de commerces de proximité dans certains quartiers.
- De nouveaux besoins exprimés par les Palaisiens notamment dans les domaines de la petite enfance, de la jeunesse, de la culture et des sports.

Orientations retenues dans le PADD

- Des équipements rénovés.
- Des équipements nouveaux.
- Privilégier les commerces de proximité.

Effets attendus

- Un accès favorisé aux services et équipements urbains pour tous les Palaisiens afin que personne ne reste à l'écart du développement de la ville et pour lutter contre les exclusions dues notamment à l'âge ou aux handicaps.

Des équipements rénovés

<i>Effets attendus</i>	<i>Incidences positives</i>	<i>Incidences négatives</i>	<i>Mesures envisagées</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Un meilleur confort d'usage des équipements existants. - Une meilleure efficacité du service. - Une réponse rapide à la demande des habitants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une amélioration de l'accueil. 		<ul style="list-style-type: none"> - Une restructuration des services municipaux. - Un programme pluriannuel de réhabilitation du patrimoine communal, tout particulièrement scolaire, prenant en compte les besoins de personnes à mobilité réduite. - Une restructuration de la salle Guy Vinet en un véritable outil de culture et d'animation à rayonnement communal et intercommunal.

Des équipements nouveaux

<i>Effets attendus</i>	<i>Incidences positives</i>	<i>Incidences négatives</i>	<i>Mesures envisagées</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Compléter l'offre proposée en terme d'équipements. - Répondre aux nouveaux besoins. - Dynamiser les quartiers. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une réponse au développement de la pratique sportive de proximité. - Un renforcement de l'attractivité des quartiers. - Une prise en compte des besoins. 		<ul style="list-style-type: none"> - Création de nouveaux équipements communaux et intercommunaux et notamment : piscine couverte, espaces de loisirs le long des berges de l'Yvette, extension de la forêt domaniale, salle de spectacles Guy Vinet, etc. - Un accueil des services sociaux, municipaux et départementaux regroupés dans un lieu unique (la Maison des Solidarités). - Dynamisation du cinéma. - Développement des équipements dans le cadre du projet de finalisation du quartier du Lycée et du Haut Pileu.

Privilégier les commerces de proximité

<i>Effets attendus</i>	<i>Incidences positives</i>	<i>Incidences négatives</i>	<i>Mesures envisagées</i>
<ul style="list-style-type: none">- Une meilleure attractivité des quartiers.- Un renforcement du lien social.	<ul style="list-style-type: none">- Une valorisation de l'offre commerciale diversifiée.- Une animation des quartiers.	<ul style="list-style-type: none">- Une augmentation ponctuelle des nuisances liées aux activités dans des secteurs résidentiels.- Livraisons, parkings clients, etc.	<ul style="list-style-type: none">- Une revitalisation du centre-ville par des mesures spécifiques (étude de la structure commerciale, animation régulière, mise en œuvre d'un plan de stationnement, ...).- Un renforcement des commerces sur le secteur de la rue Victor Hugo et de la rue Édouard Branly.- Un encouragement des centralités de quartier existantes par des mesures réglementaires (zone UE).